

2023-3233  
2024-04-02

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

**K-G Insecticide XI pour tuer les insectes volants**

VAPORISATEUR SOUS PRESSION

COMMERCIAL

**Pour usage intérieur dans SALLES DE TRAITE, LAITERIES, LOCAUX DES ANIMAUX, ÉTABLE À VACHES LAITIÈRES, ÉTABLE À CHEVAUX, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS**

**COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS pour tuer et repousser**

Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches à cornes, Moustiques, Moucherons, Guêpes, Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Mille-pattes, Anthrène des tapis, Puces de chien, Puces de chat, Tiques de chenil, Tique américain de chien, Punaises de lit.

**Pour usage sur bovins de boucherie et bovins laitiers (en lactation ou non) pour tuer et repousser les mouches listées**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24251 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrines 0,50%

Butoxide de pipéronyle 5,00%

CONTENU NET : 450-600 g

**DANGER**

**EXTRÊMEMENT  
INFLAMMABLE**

**EXPLOSIF**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI GARDER  
HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PLZ CORP.  
8001 Keele Street  
Concord, Ontario  
L4K 1Y8  
905-669-9855

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**MISES EN GARDE:** GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS. **NE PAS** rester dans les zones traitées. Assurer une ventilation adéquate après le traitement des zones. Éviter d'inhaler la pulvérisation du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver après usage. **CONTENU SOUS PRESSION. NE PAS** placer dans l'eau chaude ou près de radiateurs, de fours ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** perforer ou incinérer le contenant, ou entreposer à une température ambiante supérieure aux 50°C. **NE PAS** pulvériser dans ou à proximité d'une flamme nue ou d'une étincelle, ou en fumant. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

**MODE D'EMPLOI:** BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Tenir la canette à la verticale pendant la pulvérisation.

- **POUR USAGE:** Dans salles de traite, laiteries, locaux des animaux, étable à vaches laitières, étable à chevaux, porcheries, abris pour animaux d'élevage, usines de transformation des aliments, restaurants, hôtels, hôpitaux et autres bâtiments commerciaux et industriels.
- **TUE et REPOUSSE:** Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches à cornes, Moustiques, Moucherons, Guêpes, Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépisismes argentés, Grillons, Mille-pattes, Anthrène des tapis, Pucés de chien, Pucés de chat, Tiques de chenil, Tique américain de chien, Punaises de lit.

**À UTILISER À L'INTÉRIEUR DES STRUCTURES SUIVANTES: SALLES DE TRAITE, LAITERIES, LOCAUX DES ANIMAUX, ÉTABLE À VACHES LAITIÈRES, ÉTABLE À CHEVAUX, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.**

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles listés dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème persiste ou réapparaît. Observer bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

### **Limitations d'utilisation**

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus, pour le traitement de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer en présence de bétail.
- **NE PAS** appliquer lorsqu'une usine de transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, une salle de traite ou une laiterie est en service.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir ou retirer tous les aliments destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac contenant du lait). Retirer ou recouvrir l'équipement de traite et le laver à fond avant l'emploi. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé accidentellement par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Lorsqu'appliqué comme traitement de l'air ambiant: **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités. **NE PAS** permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant 2 heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- Lorsqu'appliqué comme traitement de surface: **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

### **Comment appliquer**

**NE PAS APPLIQUER COME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé, ou de mobilier (litière d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement). Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface des structures. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie

de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface combinée des sites ne doit dépasser 10 % de la surface totale d'une pièce. Traitement de mobilier: *l'application généralisée* couvre de grandes surfaces sur toute la surface des articles; *le traitement des fissures et des crevasses* concerne les points de jonction des articles; *le traitement localisé* concerne jusqu'à 10 % de la surface de l'article; et *le traitement des touffes et/ou des coutures* (matelas uniquement) concerne la jonction de deux pièces de tissu ou plus et toute garniture décorative (par exemple, les boutons).

#### **TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT:**

Pour tuer et repousser Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches à cornes, Moustiques, Moucheron, Guêpes dans Salles de traite, Laiteries, Locaux des animaux, Étable à bovins de boucherie, Étables à chevaux, Porcheries, Abris pour animaux d'élevage, Usines de transformation des aliments, Restaurants, Hôtels, Hôpitaux autres Bâtiments commerciaux et industriels: Dans les Hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les pouponnières ou dans les chambres d'enfants, de personnes âgées ou malades. Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. En tenant la canette/le contenant à la verticale à bout de bras, pulvériser vers le haut (en effectuant des mouvements de balayage), en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. **NE PAS** dépasser 1.83g/m<sup>3</sup> (0.41 secondes par m<sup>2</sup>). Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 15 minutes avant d'aérer. Voir "Limitations d'utilisation" ci-dessus pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité. (Suite au délai de sécurité, nettoyer les insectes morts.) (Pulvériser seulement lorsque la température est inférieure à 32°C.) (Lors de l'utilisation dans les abris d'animaux, les applications peuvent être influencées par l'ouverture et les courants d'air.)

#### **TRAITEMENT DE SURFACE:**

**Pour tuer et repousser Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Mille-pattes, Anthrènes des tapis, Puces de chien, Puces de chat, Tiques de chenil, Tique américain de chien:** Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes listés se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres). **NE PAS** dépasser 11.0g/m<sup>2</sup> (2.44 secondes per m<sup>2</sup>).

**Pour tuer et repousser les punaises des lits:** **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. **NE PAS** dépasser 11.0g/m<sup>2</sup> (2.44 secondes per m<sup>2</sup>).

**Pour tuer et repousser les punaises des lits:** **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquer aussi sur les surfaces à l'intérieur des structures, y compris les

fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et les moulures; et des zones localisées des murs derrière et des planchers sous les meubles (p.ex. le lit et la table de nuit). **NE PAS** dépasser 11.0g/m<sup>2</sup> (2.44 secondes par m<sup>2</sup>).

#### **Pour tuer et repousser Puces de chien, Puces de chat, Tiques de chenil, Tique américain**

**de chien:** **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception des literies pour animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur des structures, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits listés sur l'étiquette. **NE PAS** dépasser 11.0 g/m<sup>2</sup> (2.44 secondes par m<sup>2</sup>).

**NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

#### **POUR USAGE SUR BOVINS DE BOUCHERIE ET BOVINS LAITIERS (EN LACTATION OU NON)**

##### **Limitations d'utilisation**

- **NE PAS** dépasser 36.7 g (8.15 secondes per m<sup>2</sup>) par animal par traitement.
- **NE PAS** traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux)
- **NE PAS** utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.
- Cesser l'utilisation si l'animal développe une irritation après le traitement avec ce produit.
- Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. **NE PAS** appliquer directement sur les pis. Laver les pis avant la traite.
- **NE PAS** entrer en contact avec les animaux traités avant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

**Pour traiter les animaux d'élevage listés contre Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches à cornes, Moustiques, Moucherons:** Pulvériser légèrement et de façon uniforme à raison de 36.7 g (8.15 secondes par m<sup>2</sup>) par animal, en prenant soin de traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Bien enduire le poil de l'animal – **NE PAS** mouiller la peau. **NE PAS** appliquer en pulvérisation sur la face de l'animal. Pour traiter la face, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un chiffon propre et doux avec le produit et frotter soigneusement le chiffon ainsi mouillé sur la face de l'animal, en veillant à éviter tout contact avec les yeux/paupières et les muqueuses. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par jour pendant la haute saison des mouches. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par semaine en dehors de la haute saison des mouches. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour la gestion de la résistance, **K-G Insecticide XI pour tuer les insectes volants** contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à **K-G Insecticide XI pour tuer les insectes volants** et à d'autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de **K-G Insecticide XI pour tuer les insectes volants** ou d'autres insecticides du Groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec {nom du représentant de la compagnie} au 866-836-8855 ou à {adresse Internet}.

### **ENTREPOSAGE**

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION:** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.



